



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délais administratifs pour faire valoir les droits à la retraite

Question écrite n° 40486

Texte de la question

Mme Fiona Lazaar appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail, sur les difficultés rencontrées par les administrés pour faire valoir leurs droits à la retraite. Mme la députée a été alertée à de nombreuses reprises par des habitants qui, malgré des situations individuelles différentes, partagent des difficultés analogues relatives aux longueurs de traitement administratif de leurs requêtes. Les délais auxquels ils sont confrontés ont parfois comme conséquence de les plonger dans une précarité inquiétante, le temps que leurs droits soient étudiés et liquidés. Il apparaît urgent à Mme la députée que, en particulier pour des cas simples, les délais de traitement soient considérablement diminués. Mme la députée insiste par ailleurs sur les difficultés liées à l'absence d'agence physique de proximité de la CNAV pour les Argenteuillais et Bezonnais, l'agence la plus proche se situant à Noisy-Le-Grand. Mme la députée souhaiterait donc connaître les démarches et initiatives engagées par le Gouvernement pour garantir l'accès effectif aux droits des salariés et le traitement efficace de leurs demandes de départ en retraite. En particulier, elle souhaiterait être informée des initiatives relatives à la durée de traitement des demandes et connaître l'avancée du déploiement des maisons France service, notamment dans le Val-d'Oise, afin de proposer des lieux physiques d'accueil et d'accès aux démarches ouverts à tous.

Données clés

Auteur : [Mme Fiona Lazaar](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40486

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Retraites et santé au travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 août 2021](#), page 6144

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)